AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1984
FR0000051807-FS0997

25 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 novembre 2025, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir 2 771 255 actions TELEPERFORMANCE[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,63% du capital et 4,52% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 10 218 actions TELEPERFORMANCE détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 354 116 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.